



LiAison

#n°175
Février
Mars 2017



DOSSIER
CANDIDATURE JO 2024

PARIS
ZAC BERCY - CHARENTON
ENCORE DU BÉTON !!



RER B

UNE LIGNE
SOUS HAUTE TENSION

FORTE MOBILISATION POUR DÉFENDRE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Inquiets des menaces de diminution des aides aux structures de soutien à l'agriculture biologique, près de 500 manifestants se sont réunis, le 15 décembre 2016, devant le siège du conseil régional. Une mobilisation qui a porté ses fruits, car le projet de budget fait apparaître désormais une progression du soutien à cette forme d'agriculture. L'annonce ne lève toutefois pas toutes les inquiétudes ; en effet, seules trois sur quatre structures spécialisées réunies dans le pôle Abiosol (le Groupement des agriculteurs biologiques d'IdF, le réseau des AMAP-IdF, les Champs des possibles) sont citées dans le projet de budget 2017 et rien ne précise le montant de l'aide qui leur sera attribuée. Il semblerait même que l'essentiel de l'aide transitera dorénavant par les chambres d'agriculture, jusqu'à présent plutôt enclines à soutenir l'agriculture traditionnelle. En Île-de-France, seules 2 % des surfaces agricoles sont cultivées en bio, contre 6 % sur l'ensemble de l'Hexagone, alors que la demande explose : près de 70 % des Franciliens consomment régulièrement bio.



ESSONNE : EXIT LE GRAND STADE DE RUGBY !



Nouvellement élu à la tête de la Fédération française de rugby, Bernard Laporte a confirmé l'abandon du projet de stade de 82 000 places sur le site de l'hippodrome d'Évry. À l'unisson avec la Cour des comptes, il considère que la Fédération n'a pas les moyens financiers de réaliser cet équipement estimé à 700 millions d'euros. Tout en saluant cette décision, les associations locales d'environnement demandent que le devenir du site de 133 hectares, propriété des pouvoirs publics, fasse l'objet d'une « réflexion globale » étendue à l'ensemble du territoire de l'agglomération Grand Paris Sud.

UNE FIN D'ANNÉE 2016 MARQUÉE PAR LA POLLUTION DE L'AIR



Du 30 novembre au 17 décembre 2016, l'agglomération parisienne a connu le plus long et le plus intense pic de pollution atmosphérique de ces dix dernières années. En cause, selon Airparif, nos émissions locales, résultant du trafic et du chauffage (au bois notamment) ainsi



que des conditions météorologiques peu favorables à la dispersion des particules. « Au-delà des pics, l'exposition chronique à

la pollution a un impact « substantiel » sur la santé », rappelle l'agence régionale. Une situation qui ne devrait pas s'améliorer dans un avenir proche, le plan de protection de l'atmosphère en cours de révision n'étant pas à la hauteur des enjeux, selon les associations environnementales.

LE TRAMWAY DES MARÉCHAUX FÊTE SES DIX ANS



Le tramway a fait son retour dans Paris *intra muros* après soixante-neuf ans d'absence : le 16 décembre 2006, le premier tronçon du tramway T3 était mis en service entre le pont de Garigliano (15^e) et la porte d'Ivry (13^e). Le succès a été immédiat. Depuis 2012, la ligne a été prolongée jusqu'à la porte de la Chapelle (18^e). Les travaux d'extension vers la porte d'Asnières (17^e) sont en cours. 350 000 voyageurs empruntent chaque jour ce mode de transport écologique.

CANAL SEINE-NORD EUROPE LES FINANCEURS S'ENGAGENT

Un accord vient d'être trouvé entre les collectivités régionales pour participer au financement de ce projet estimé à 4,5 Md €. Participeront : l'Europe pour 1,8 Md €, l'État français et les collectivités pour 1 Md € chacun. Pour sa part, la région Île-de-France contribuera à hauteur de 110 M €.

Les travaux pourraient débuter au premier semestre 2017 pour une livraison à l'horizon 2023-2024. Le canal Seine-Nord Europe reliera le bassin de la Seine au réseau fluvial nord-européen.





édito

CONTINUONS À DÉRANGER !

Vouloir un Paris respirable et laisser partir en fumée les serres d'Auteuil, les stades de quartier, les franges du parc de La Courneuve...
Autant d'espaces de respiration pour le riverain !

Vouloir 10 m² d'espaces verts par Parisien et fermer les yeux sur le holdup d'hectares de terres agricoles pour des projets aberrants comme Europacity !

« Nous allons compenser, braves gens, nous allons recréer cet espace de nature pour remplacer celui que nous sacrifions sur l'autel de la croissance économique et du rayonnement de la place de Paris dans le monde... ». Que lui importe au riverain cette compensation, à des kilomètres de chez lui, alors qu'il pouvait aller se promener dans la nature au seuil de son logis ?

Nous sommes nés il y a plus de quarante ans contre un projet ABERRANT : une gare routière sur le parvis de Notre-Dame de Paris ! Heureusement que des personnes de bon sens se sont levées et ont dit « Non ». Depuis, nous en avons contré bien d'autres, de ces projets aberrants, ou que notre action a permis de rendre plus acceptables sur un plan environnemental... mais il en reste encore beaucoup d'autres. Lorsque j'écris « nous », j'entends « tout le mouvement de protection de l'environnement » constitué de nos associations adhérentes mais aussi de tous ceux qui se mobilisent, en collectifs, en convergences, ou individuellement, en Ile-de-France.

Notre rôle est d'alerter inlassablement sur les menaces qui pèsent sur notre environnement francilien, sans trop regarder à l'échelle de la planète pour ne pas être totalement découragés car les signaux d'alerte sont catastrophiques, notamment sur l'évolution du changement climatique qui semble inéluctable.

Nous dérangeons, nous le savons, mais nous savons aussi que nous incitons les décideurs à se poser plus de questions, les BONNES questions. Reste à savoir si les réponses pour préserver notre environnement seront piétinées... ou prises en considération. Comme écrivait Jacques Prévert :

*« Hélas ! hélas ! hélas et beaucoup de fois hélas !
Qui regarde le soleil, hein ?
Qui regarde le soleil ?
Personne ne regarde plus le soleil
Les hommes sont devenus ce qu'ils sont devenus
Des hommes intelligents... »*

Jusqu'où cette intelligence va-t-elle les conduire ? C'est là la question !

Je nous souhaite à tous une bonne année 2017 !



04 Vie associative

Paris

05
07 Zac Bercy-Charenton encore du béton !
Le tunnel des artisans,
un patrimoine sacrifié

08 Seine-Saint-Denis

Projet d'une usine de combustibles
solides de récupération à Romainville

09 Val-d'Oise

Europacity : agir pour le maintien
des terres agricoles

10 Dossier JO Paris 2024

14 Grande fête du sport
ou miroir aux alouettes ?

15 Association Anti-Gaspi

REGAL : le réseau pour éviter
le gaspillage alimentaire
en Ile-de-France

SOMMAIRE

16 Formation

FNE Ile-de-France visite
le showroom de Dalkia
L'énergie, le climat et nous

16

17

18

18 Industrie

La sucrerie Lesaffre de Nangis :
un exemple sur le plan environnemental

20

20 Transports

Les usagers du RER B sud
tirent la sonnette d'alarme

22

22 BD

Les activités autour de L'air en bulles

24

24 A lire

Le retour de la bicyclette



@LSFG

UNE PÉTITION LANCÉE PAR SACLAY CITOYEN DEMANDE L'ARRÊT DES AMÉNAGEMENTS SUR LE PLATEAU DE SACLAY

Alors qu'on ne cesse de vanter les mérites de la future « Silicon Valley à la française », qu'en est-il véritablement ?

Près de 400 hectares de terres agricoles extrêmement fertiles vont encore disparaître, mettant en péril la viabilité économique des exploitations existantes. La desserte de Paris Saclay par un métro serait un gaspillage d'argent public dénoncé par le commissariat général à l'investissement, le STIF et le Cercle des transports et défigurerait les paysages.

À l'heure où le regroupement des organismes de recherche sur un même site au milieu des champs est totalement dépassé selon de nombreux experts, et alors que les rivalités entre écoles et universités éclatent au grand jour, le cluster Paris-Saclay apparaît désormais avant tout comme une gigantesque opération

immobilière qui fera exploser la facture carbone en raison des déplacements contraints des usagers transférés sur le plateau qui étaient, jusque-là, dans des endroits mieux desservis par les transports (Chatenay-Malabry, Cachan...).

Les habitants et les associations du plateau de Saclay, mobilisés de longue date contre ces déménagements imposés par l'État sans concertation sur le projet d'ensemble, ont engagé plusieurs recours aux niveaux français et européen.

À cette fin, a été créé un groupe d'actions juridiques « Saclay Citoyen », qui a lancé une pétition demandant au Premier ministre de suspendre les travaux d'aménagement du plateau de Saclay jusqu'à la fin des procédures.

<https://saclaycitoyen.jimdo.com/>

VERS UNE RECONVERSION DE L'AÉRODROME DE TOUSSUS-LE-NOBLE

L'Alliance associative, collectif de quarante et une associations de riverains de l'aérodrome de Toussus-le-Noble, ne baisse pas les bras.

Un an après la présentation de son projet de reconversion électrique de cette plate-forme au Bourget, elle a déjà obtenu le soutien de la quasi-totalité des communes riveraines.

Face au possible accroissement du trafic d'aviation d'affaires et d'hélicoptères, tous demandent instamment aux pouvoirs publics (préfecture des Yvelines, ministère de l'Écologie) et privés (ADP, CCI-IdF) de s'engager dans une autre voie, à la fois cohérente avec les engagements de la COP 21 et les ambitions de l'OIN Paris-Saclay.

« Il y a la place sur cette plate-forme pour une plus grande ambition, porteuse d'emplois nouveaux et d'avancées environnementales : le développement de tout ce qui touche à la production, au stockage et à l'utilisation des énergies renouvelables, ouvrant ainsi un champ d'expérimentation et de démonstration en support aux nombreux instituts et entreprises concernés du plateau de Saclay. Le soutien officiel des maires au projet **Toussus Sol-Air** permettra, à coup sûr, de renforcer la crédibilité de notre proposition. »

Voir Liaison n° 169



**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE
SAMEDI 25 MARS**

À PARTIR DE 9H30

À la Halle Pajol
Auberge de jeunesse Yves-Robert
20 esplanade Nathalie-Sarraute Paris 18^e

Métro : Ligne 12 station Marx-Dormoy
Ligne 2 station La Chapelle
Bus 65 : Arrêt Marx-Dormoy
RER B et D : Station Gare du Nord

Déjeuner convivial
Visite guidée de la Halle Pajol, modèle écologique de réhabilitation architecturale, par Olivier Ansart, président ASA PNE.

Inscription par mail à l'adresse
secretariat@fne-idf.fr



E-fan @IDF

ZAC Bercy-Charenton

ENCORE DU BÉTON

AU MÉPRIS DE L'AVIS DES PARISIENS !

Porté par la Ville de Paris sur 80 ha – dont près de 30 ha d'emprises ferroviaires –, le projet de ZAC est situé dans le 12^e arrondissement, le long du faisceau ferroviaire de la gare de Lyon, à proximité de la Seine, du périphérique, de l'échangeur de l'A4.

Avec 280 000 m² de logements (4 000 logements) et 215 000 m² de bureaux, il a l'ambition de créer un nouveau quartier aux fonctionnalités mixtes et de rétablir la continuité urbaine entre les espaces verts et bleus de Paris, et entre Paris et la ville de Charenton-le-Pont.

Comme le note l'avis en date du 19 octobre 2016 de l'autorité environnementale : « Il s'agit d'un des territoires situés aux portes de la capitale, où la ville de Paris considère possible et opportun de réaliser des immeubles de grande hauteur. » Sans remettre en cause le projet, l'avis suggère des améliorations, voire des compensations,

L'enquête publique sur la ZAC de Bercy-Charenton, démarrée le 15 novembre, s'est achevée le 16 décembre 2016 et les associations ont manifesté leur inquiétude et proposé des alternatives à un projet dont elles dénoncent le principe et le contenu.

et souligne les préjudices potentiels en termes sanitaires pour les populations et l'impact paysager de la grande hauteur. En effet, six tours sont prévues, elles peuvent plafonner à 180 mètres de hauteur. Les associations se sont regroupées dans le **collectif ABC (Amis de Bercy Charenton)**, <http://bercycharenton.blogspot.fr> et veulent alerter par leurs pétitions et leurs actions les Parisiens et les élus, car la ZAC n'a pas encore été votée par le conseil de Paris. (petitions24.net / Tours dans Paris : Hidalgo, tu nous emmures !)





LES ASSOCIATIONS DÉNONCENT

- ➔ une nouvelle action de densification de l'espace urbain
- ➔ les risques pour les populations d'une exposition à des nuisances importantes (air, bruit) à cause de la proximité des grandes infrastructures routières et ferroviaires
- ➔ la pollution visuelle du paysage urbain par la multiplication d'immeubles de grande hauteur
- ➔ la non-prise en compte du patrimoine naturel de l'entrée du bois de Vincennes sur l'emprise du stade Léo-Lagrange
- ➔ les menaces sur le patrimoine culturel (gare souterraine de la Rapée, tunnel des artisans, anciens entrepôts frigorifiques).

La transition douce vers le bois de Vincennes sera annulée par le déplacement du stade Léo-Lagrange et l'abattage d'arbres remarquables. « **Préparer le futur n'est pas casser le présent** », déclare Carole Mauquo, animatrice du blog [mon.quartier.ponia](http://mon.quartier.ponia.com), et à l'origine de la pétition **contre le démantèlement du stade Léo-Lagrange**.



Le Collectif Baron-Leroy et l'association Le tunnel des artisans veulent, eux, sauvegarder leur outil de travail et un site remarquable construit au XIX^e siècle. « *Sur le tunnel, on peut développer de l'agriculture urbaine et dans le tunnel accueillir des activités qui génèrent du bruit, sans nuire à l'environnement des riverains.* »

Déjà engagé contre les projets de tours Triangle (15^e) et Duo (13^e), **Patrice Maire, président de l'association Monts 14** (www.monts14.com) veut engager des actions en direction des médias et des élus pour lutter contre cet « *entassement des Parisiens dans un mouchoir de poche et ce concentré de nuisances* ».



Ceinturer Paris par des tours alors qu'on nous parle d'ouverture sur le grand Paris !

SOS Paris s'est élevée dès la première heure contre ce projet et **dénonce la densification massive de Paris intra muros**. « *Toute densification est synonyme d'augmentation de pollution, or à Paris la cote d'alerte est dépassée.* »

Quant à **Jacques Stambouli, avec l'AUT (association des usagers des transports) du 12^e et 13^e, c'est la vocation ferroviaire de la petite ceinture qu'il défend et un projet de musée** innovant des transports parisiens dans la gare de la Rapée.

Les associations demandent toutes une prolongation de l'enquête publique et une véritable concertation sur des alternatives. Le mot d'ordre commun à tous les opposants au projet de ZAC est simple : Construisons des quartiers parisiens avec des transports pour tou(te)s...et à échelle humaine !

Muriel MARTIN - DUPRAY
Vice-présidente de FNE Ile-de-France

LA SNCF VEND SES DERNIÈRES FRICHES

Pour contribuer à l'engagement de la maire de Paris de lancer 10 000 logements par an sur la mandature 2014-2020, un protocole foncier a été signé le 28 novembre 2016 entre la Ville et la SNCF. Il vise à libérer des friches ferroviaires sur sept sites, cinq dans le 18^e (Paris Nord-Est), deux dans le 12^e (Bercy-Charenton et gare de Lyon-Daumesnil). Pour accroître l'offre de logements et de services dans Paris *intra-muros*, ces projets vont amplifier la densification de la ville la plus dense d'Europe. Pourquoi « bétonner » près des voies ferrées dans des secteurs déjà très fournis en matière d'habitats où le manque d'espaces verts et de respiration est flagrant ? Et pourquoi rendre irréversible la condamnation de voies ferrées dont on redécouvrira bientôt l'atout pour une capitale engorgée et polluée ?

Olivier ANSART
ASA PNE



Portrait

CÉDRIC CASANOVA LA TÊTE DANS LES OLIVES



Cédric Casanova, 46 ans, gérant de la SARL de famille La Tête dans les Olives s'est installé depuis 2009 dans le tunnel des artisans (latetedanslesolives.com).

Fils de Siciliens émigrés de la vallée del Belice, il commercialise des produits variés du terroir sicilien, essentiellement autour de l'olive et des productions locales : huile d'olive, aromatiques, aubergines et tomates séchées, oranges et cédrats... Tous issus d'un projet, dont il est à l'origine, de cogestion avec des agriculteurs locaux qu'il accompagne

dans le cycle de production. Au total, il fait travailler plus de cent personnes en Sicile et huit salariés sur Paris.



Il y a une relation évidente entre l'attachement de Cédric à un mode de production et de commercialisation respectueux des hommes et de la nature et, par ailleurs, son engagement dans l'association Le tunnel des artisans : le goût d'une démarche partagée.

Cédric est trésorier de l'association, aux côtés du président, son voisin Alexandre Drouard, patron de Terroirs d'avenir.

Leurs objectifs sont simples : tout d'abord, **réhabiliter le site en dégagant les pierres de taille et les pavés et le déambulatoire extérieur d'époque Napoléon III, valoriser la seule « plate-forme logistique écologique de Paris »** à l'heure où l'on promeut le commerce fluvial pour désengorger Paris et, enfin, **développer d'autres usages culturels**, festifs pour accueillir aussi le public.

Équilibriste de formation puisqu'il a un passé circasien, lui qui fut quinze ans artiste-acrobate dans le Cirque du Soleil, Cédric Casanova sait que l'avenir est une question d'audace et d'équilibre !

Bonne chance et bon courage !



LE TUNNEL DES ARTISANS, UN PATRIMOINE SACRIFIÉ

Le projet de ZAC Bercy Charenton menace un lieu étonnant : le tunnel des artisans. Ce sont, en réalité, trois tunnels qui débouchent sur le quai de la Seine à Bercy. Construits en pierre de taille, en 1841, au pied d'un chemin de ronde, ce sont de véritables réfrigérateurs « naturels », à 14° constants. Mais ils ne font l'objet d'aucune protection au titre du patrimoine historique. Le tunnel des artisans, ouvert sur la rue Baron-Leroy, à hauteur du numéro 86, est occupé, aujourd'hui, par des cavistes, des maraîchers et des artisans, qui représentent au total 150 emplois. Ils sont locataires sous contrats précaires de la SNCF qui, dans le cadre de sa convention avec la mairie de Paris, veut les déloger. Le site deviendrait un centre commercial. Regroupés en association, les artisans veulent faire entendre leur voix.

Contact: www.letunneldesartisans.com



Romainville

ENCORE UN INCINÉRATEUR ?

Le comité syndical du Syctom du vendredi 9 décembre 2016 a décidé de soumettre à une concertation son projet pour le centre de traitement de Romainville/Bobigny. Le garant de cette concertation, prévue pour se dérouler au second semestre 2017, vient d'être nommé par la Commission nationale du débat public.

Une pseudo-concertation d'ores et déjà rejetée

En 2013, le précédent projet a été abandonné suite à la forte mobilisation citoyenne et suivi par la prise de conscience des dangers du tri-mécanobiologique (TMB) par les élus du Syctom (vote à l'unanimité de l'abandon du projet) et par l'assemblée nationale (interdiction de soutien public au TMB).

Suite à cet abandon, le Syctom avait précisé ⁽¹⁾ que le nouveau projet serait planifié et élaboré en concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire, conscient du débat maintenant nécessaire pour justifier des investissements publics conséquents, compte tenu des enjeux environnementaux. De nombreuses réunions et autres comités de pilotage ont bien eu lieu mais le projet soumis à la concertation à venir n'a jamais été présenté.

Il n'y aura donc pas de débat mais une concertation sur un projet imposé, sur lequel pour l'heure seules des bribes d'informations sont disponibles. Les bases de la concertation décrite sur le site internet du Syctom se résument à : le projet ou rien. De même que pour le projet d'usine d'incinération à Ivry-Paris XIII, le Syctom ⁽²⁾ a déjà posé les préalables de la transformation de l'unité de traitement, sur lesquels il faudrait maintenant débattre et accepter quelques aménagements qui ne pourraient être apportés qu'à la marge.

Le refus du Conseil territorial du 13 décembre 2016 de l'Etablissement public territorial Est Ensemble ⁽³⁾ de voter une délibération allant dans le sens du projet du Syctom démontre également la non-coconstruction de ce projet.

Les incohérences du Syctom

Les projets du Syctom à Ivry Paris-XIII ou Romainville se basent sur un scénario d'évolution de la prévention et du recyclage pour déterminer le dimensionnement des unités de traitement des déchets résiduels. Ce scénario présenté lors de la concertation sur le projet d'Ivry-Paris XIII, qui vient de se clore, est contredit par l'ensemble des associations environnementales d'Ile-de-France. De plus, comme l'a rappelé le rapport de la Commission nationale du débat public, aucune preuve de la compatibilité du projet avec les nouvelles exigences de la Loi Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV) n'a été apportée lors de la concertation sur le projet Ivry-Paris XIII.

Pour justifier l'opportunité de ces équipements, le scénario du Syctom est très éloigné des objectifs de la LTECV : dans les huit ans à venir, la prévention des déchets serait minime (inférieure à la période précédente) et le recyclage augmenterait peu (11 % en 2015 à 20 % en 2023). Ce taux de recyclage maintiendra les performances de notre territoire très éloignées de celles des autres agglomérations européennes d'ores et déjà supérieures à 40 %. Voulons-nous réellement lutter contre le réchauffement climatique ? Croyons-nous en nos forces ?

Il est donc maintenant nécessaire que l'Etablissement public territorial Est Ensemble organise enfin le débat, attendu par les habitants et les associations, qui concerne aussi bien les impératifs d'une collecte des déchets, en particulier les biodéchets des ménages et des professionnels, que leur traitement, en prenant en compte les opportunités du territoire incluant le canal de l'Ourcq.

Francis REDON

Président d'Environnement 93

(1) Le président du SYCTOM saluait pourtant le 19 avril 2013 « la mobilisation nouvelle des habitants et des élus du territoire sur la question des déchets ménagers », ainsi que la nouvelle phase de dialogue qui s'ouvrait.

(2) <http://www.syctom-paris.fr/installations-et-projets/projets/romainvillebobigny/transformation-du-centre.html>

(3) Etablissement public territorial sur lequel est implanté l'actuel centre de transfert de Romainville

Après quatre mois de réunions publiques (mars-juillet 2016), la Commission particulière du débat public a rendu public le 12 septembre, la synthèse et le bilan du débat. Ses conclusions décrivent remarquablement les enjeux économiques et sociaux et les deux logiques de développement qui opposent partisans et adversaires d'EuropaCity.



EUROPACITY AGIR POUR LE MAINTIEN DES

terres agricoles

C'est le site Internet de la Commission particulière du débat public qui a permis l'expression d'experts indépendants et de nombreux citoyens et organisations élargissant le débat aux acteurs de la société civile et à un cadre géographique dépassant l'Île-de-France, hors de l'affrontement entre élus du Val-d'Oise et de Seine-Saint-Denis. Au total, 80 % des cahiers d'acteurs et des contributions se sont prononcés contre EuropaCity.

C'est cette dynamique impulsée par le débat public qui a permis au Collectif pour le triangle de Gonesse (CPTG) entouré de ses soutiens (lire encadré) d'organiser, le 8 novembre 2016, une réunion publique, à Paris, pour réfléchir à des alternatives pour le Triangle de Gonesse et à des actions régionales futures.

Le rapport du Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD)

Confié par la ministre du Logement, Emmanuelle Cosse, ce rapport est paru en décembre 2016. Sur EuropaCity, les risques seraient « de saturation de l'infrastructure autoroutière (A1/A3), de répercussion sur des parcs de loisirs vieillissants (Parc Asterix mais peut-être aussi Eurodisney...) et une crainte forte de constitution de friches commerciales », pouvant aller jusqu'à des terrains (...) gelés et non occupés par EuropaCity, en attente d'un projet de substitution ».

Sur le projet de ZAC du triangle de Gonesse, le rapport conclut : « La commercialisation risque d'être plus longue que prévu et les coûts de portage foncier supportés par la puissance publique peuvent devenir considérables. »

Grande incertitude du côté d'Auchan

Coïncidence fâcheuse pour EuropaCity, trois jours après la publication du rapport du CGEDD, Auchan communiquait sur l'évolution du projet. Après avoir caché pendant tout le débat public que le groupe chinois

Wanda détenait 49,9 % du capital de la société porteuse d'EuropaCity et affirmé qu'il n'était « pas prévu à ce jour d'implanter de salles de cinéma », Auchan annonçait étudier « l'opportunité de développer un centre culturel innovant et inédit dédié à l'univers du septième art ».

Il décidait de faire évoluer la conception architecturale, la possibilité de phaser la partie commerciale et pourrait abandonner le parc à neige. Autre coïncidence, *Libération* annonçait, le 16 décembre, le départ de Christophe Dalstein comme directeur d'EuropaCity, en poste depuis le début du projet.

C'est l'abandon du projet que nous voulons !

Les associations se mobilisent et le font savoir : banderoles « Non à EuropaCity » déployées au-dessus de l'A1, organisation de visites du site, animation d'ateliers sur les alternatives et préparation d'une grande action régionale à Gonesse au printemps.

(Voir précisions sur le site du CPTG).

Florence GODINHO
Secrétaire du Collectif pour le triangle de Gonesse (CPTG)
<http://nonaeuropacity.com/>

L'ACTION S'ÉLARGIT, AVEC LE CPTG

Réseau des AMAP Ile-de-France, FNE Ile-de-France et FNE, Confédération des commerçants de France, Syndicat national de la Confédération paysanne, Amis de la Terre, MNLE (Mouvement national de lutte pour l'environnement), Atelier citoyen, Amis de la Confédération paysanne, COSTIF (Coordination pour la solidarité des territoires d'Ile-de-France), ATTAC et Biocoop... et la liste va croître.



JO Paris 2024

GRANDE FÊTE DU SPORT OU MIROIR AUX ALOUETTES ?

LES AMBITIONS :

Paris sera toujours Paris !

La candidature de Paris à l'organisation des JO de 2024 tente de séduire, d'ici à septembre 2017, les 90 membres du Comité international olympique (CIO) en s'appuyant sur deux thèmes principaux : **le prestige de Paris et l'utilité sociale des JO.**

Le prestige, c'est le patrimoine historique parisien comme cadre aux exploits des athlètes : l'esplanade des Invalides, le Champ-de-Mars, les jardins de la tour Eiffel et du Trocadéro, la Seine, les avenues prestigieuses. **L'utilité sociale, c'est « l'héritage » attendu des jeux**, en particulier pour l'Est parisien.

Le département de Seine-Saint-Denis reçoit neuf sites, dont le village olympique pour loger les athlètes et le village des médias, deux futurs quartiers pour 5 000 habitants. Le comité

de candidature Paris 2024 (constitué sous forme de GIP, groupement d'intérêt public) entend respecter le cadre existant, le Schéma directeur d'aménagement de la région Ile-de-France (SDRIF) ; il mise sur les transports collectifs, notamment le Grand Paris Express. Pas de gigantisme, un seul nouveau grand équipement, la piscine olympique à Saint-Denis, et surtout le respect du nouveau cahier des charges du Comité international olympique dont les maîtres mots sont **économie et écologie.**

Une exigence d'excellence environnementale

Les lieux de compétition utiliseront des gymnases ou des stades existants. Les autres sites seront équipés d'installations provisoires démontées dès la fin des épreuves. La plupart sont situées à proximité – moins de 10 kilomètres – de la résidence des athlètes de manière à réduire les temps de va-et-vient, les coûts et les nuisances.

Le comité de candidature se fait conseiller **par un comité « d'excellence environnementale » de 24 personnalités, animé**

par Isabelle Autissier, présidente du WWF France (Fonds mondial pour la nature). Les objectifs poursuivis sont ambitieux et touchent l'ensemble des thèmes : transition énergétique, biodiversité, baignabilité de la Seine, maîtrise des nuisances (bruit et air), économie circulaire (valorisation des déchets, réemploi des matériaux), origine locale des produits d'alimentation, mobilité durable pour les personnes et les marchandises.

INCERTITUDES COMPTABLES

Le comité de candidature Paris 2024, qui est un Groupement d'intérêt général ou GIP, estime les dépenses à 6,7 milliards d'euros : construction d'équipements nouveaux, comme le village olympique et le village des médias, modernisation des stades existants, aménagement temporaire des sites. Auxquels il faut rajouter l'hébergement, la nourriture, les déplacements, l'organisation des épreuves, le montage-démontage des installations provisoires.

Ces prévisions seront-elles dépassées ?

Les dépenses entraînées par les JO depuis trente ans ont toujours été majorées de 32 % à 1 000 % selon les lieux des JO. En tablant sur le taux minimal de 30 %, **cela représenterait pour Paris 2024 des dépenses réelles de 8 milliards d'euros.** L'estimation des recettes est de 6,8 milliards d'euros, apportées par l'Etat, les collectivités locales, le CIO, les investisseurs privés, la vente des billets et la cession des droits télé.

Déficit d'ores et déjà prévisible : 1,2 milliard. Les économistes du sport ont fait trois hypothèses. La première est neutre. Les deux autres seraient favorables à l'économie francilienne. Ils ont oublié la quatrième : celle où les Jeux coûteraient plus cher qu'ils ne rapportent !



L'ENQUÊTE DES ASSOCIATIONS :

tout le monde a joué le jeu

Qu'en est-il des bonnes intentions environnementales du Comité de candidature JO Paris 2024 et, plus concrètement, quel sera l'impact des JO sur le cadre de vie des Franciliens ?

C'est ce qu'a tenté de savoir FNE Ile-de-France, sans position de principe préalable, en menant, **depuis avril 2016, une double enquête** : d'une part, **auprès du Comité de candidature** de manière à établir une fiche technique pour chacun des 35 futurs sites olympiques franciliens. D'autre part, **auprès des associations locales** en leur communiquant la fiche correspondant à leur secteur et en y joignant un questionnaire.

Tout le monde a « joué le jeu ». Le Comité en acceptant de livrer – sous clause de confidentialité – le détail des aménagements et leur coût. Les associations, au nombre d'une cinquantaine, en répondant au questionnaire.

Les deux « enquêteurs » Muriel Martin-Dupray, vice-présidente, et Marc Ambroise-Rendu, ancien président, ont complété ces investigations en interrogeant, sur tel ou tel détail, les représentants des institutions concernées : conseil régional, groupements de communes, mairies, agences techniques, urbanistes et spécialistes... Au total, une trentaine de rencontres.

Enfin, un groupe de travail a réuni les présidents des fédérations départementales pour dresser, avec les enquêteurs, le bilan de ces six mois de travail, valider les interrogations et les suggestions des associations et préparer la position à prendre par le conseil d'administration de FNE Ile-de-France avant la fin de l'année 2016.



LES POINTS SENSIBLES :

du général au particulier

Un mémorandum a donc été transmis au Comité de candidature le 16 décembre dernier reprenant l'essentiel des commentaires des associations, sur le plan général comme sur chacun des sites.

La pollution de l'air francilien et les entraves à la mobilité sont deux préoccupations largement partagées. Le groupe de travail a demandé que les projets concernant la circulation et la qualité de l'air durant la période des JO et des JO paralympiques (soit sur une durée totale de deux mois) soient précisés et communiqués le plus tôt possible. Les riverains des sites s'inquiètent **du bruit** émis par les chantiers pré-olympiques et par les activités olympiques elles-mêmes.

La baignabilité de la Seine ne sera un héritage des Jeux que si les Franciliens peuvent en profiter eux-mêmes. Quelles sont les garanties que peut offrir le Comité de candidature qu'il en sera bien ainsi ?

L'harmonie du paysage urbain est un point sensible pour toutes les associations franciliennes. Elles demandent à figurer dans les jurys de concours d'architecture des grands équipements à construire : village olympique, village médias, piscine olympique, piscine de water polo, aménagement du parc de Versailles et de ses alentours, aménagement du stade nautique de Vaires-sur-Marne.

Le respect des espaces verts est une revendication constante du mouvement associatif francilien. Il est demandé au Comité de candidature de communiquer concrètement sur ce point en définissant les périodes d'occupation des espaces (chantier d'installations provisoires, épreuves olympiques, chantier de démontage, remise en état) et la période de restitution au public.

Le groupe de travail s'interroge sur le nombre, la localisation, le coût, la nature, l'étendue, la durée d'occupation et **le devenir post-JO des espaces d'entraînement** nécessaires à la préparation des athlètes. Ces installations annexes (environ 25) n'apparaissent nulle part dans le dossier de candidature.

Les associations demandent enfin que le projet de candidature de Paris soit accompagné **d'une véritable étude d'impact environnemental** comme elle l'a été par une étude d'impact économique réalisée par l'université de Limoges.

Les associations souhaitent que la concertation démarrée tardivement et à leur initiative continue jusqu'à la décision du CIO de septembre 2017. Et, en cas de succès de la candidature de Paris, qu'elle se poursuive avec le comité d'organisation et s'établisse alors directement entre les responsables de sites et les associations locales.



POINTS POSITIFS, POINTS NOIRS, AMÉLIORATIONS PROPOSÉES

Quelques exemples parmi les nombreuses remarques :

→ **EN SEINE-SAINT-DENIS** s'agissant du **village olympique**, le groupe de travail et les associations locales insistent pour que le projet soit conçu pour transformer ce site après les JO en **vrai quartier de ville** avec ses différentes fonctions et même en **éco-quartier incluant les techniques d'économie d'énergie, de verdissement, de circulations douces**. Le groupe réitère son souhait de voir l'autoroute A86 isolée sur ses deux rives dans ce secteur.

Pour le village des médias, à Dugny, les associations locales attirent l'attention sur le fait que ce nouveau quartier serait soumis à la pollution sonore et atmosphérique de l'aérodrome d'affaires doublant la pollution atmosphérique de l'autoroute A1, et il amputerait d'une quinzaine d'hectares l'espace vert de l'Aire des vents qui jouxte le parc Georges-Valbon. **Une étude d'impact environnemental (comprenant notamment des évaluations d'Airparif et de Bruitparif) est ici particulièrement indispensable.**

Enfin, l'accueil du badminton au Bourget impliquera, sur le site, des démolitions, reconstruction, transfert d'entreprises dont on ne perçoit pas à ce jour la réalité et l'héritage positif à la fin des JO.

En revanche, à Dugny, pour le stand de tir, les associations locales et le groupe de travail approuvent le projet de végétalisation du « terrain des essences » et l'idée d'en faire une entrée du parc Georges-Valbon.

→ **À PARIS**, l'un des principaux points noirs concerne le site de **Roland-Garros** qui doit accueillir tennis et boxe.

Les épreuves olympiques ne nécessitent aucunement une extension sur les serres d'Auteuil, aussi les associations demandent :

- soit le choix par les JO de la solution d'agrandissement de **Roland-Garros sur l'autoroute A13** ;

- soit le transfert des épreuves liées aux JO et aux Jeux Paralympiques sur d'autres sites non controversés.

Cette attitude symboliserait la volonté du CIO d'insérer réellement les Jeux dans l'environnement des villes candidates.

• **autour des activités de nage et de triathlon en bords de Seine, un « live site » doit être installé dans les jardins du Trocadéro.**

Est-il opportun d'installer à cet endroit sensible un lieu accueillant des dizaines de milliers de spectateurs ? Il est souhaité que des mesures soient prises et annoncées pour **assurer la protection des arbres remarquables (noyer du Caucase et tulipier de Virginie, tous deux centenaires) ainsi que du musée de plein air d'architecture (40 œuvres).**

• **sur le Champ-de-Mars où se déroulent les épreuves de volley**, le groupe de travail demande, pendant les JO, la protection intégrale de *l'arboretum* (collection d'arbres remarquables, 26 espèces attirant des oiseaux champêtres) par exclusion du site, la réduction à deux mois de l'occupation du site (installation et démontage compris) et, après les JO, la remise en état du site avant l'hiver 2024.

Il suggère l'établissement **d'une charte négociée avec les associations riveraines.**

→ **DANS LES YVELINES**, la colline d'Elancourt est le site d'accueil du VTT sur un vaste espace vert spontané – édifié cependant sur des déchets de la construction de la ville nouvelle voisine. Son utilisation pour le VTT n'est pas refusée, mais le projet de clôture du site olympique semble englober des habitations. Les associations s'opposent à une expropriation comme à la destruction de jardins familiaux à l'une des entrées du site, au déboisement du flanc de la colline face à la tribune et à l'édification d'un équipement permanent sur le point culminant.

- Dans le parc de Versailles, **le groupe de travail apprécie comme raisonnable la diminution du nombre des spectateurs debout admis dans le parc pour assister aux épreuves d'équitation.** Les JO offrent l'occasion d'améliorer cette partie mal connue et peu fréquentée du parc, mais les associations souhaitent notamment, avant les JO, la destruction de la verrue paysagère du moulin de Saint-Cyr et l'ouverture d'une halte ferroviaire sur la tangentielle ouest Saint-Germain /Saint Cyr.

→ **DANS LES HAUTS-DE-SEINE**, sur le site de l'Arena 92, **les associations locales demandent que soit rétabli et restauré le jardin conçu par Gilles Clément (3 hectares) pour compenser la disparition des pelouses du terrain des Bouvets (environ 2 hectares).**

→ **À COLOMBES**, pour le stade du Manoir – hockey sur gazon –, le groupe de travail observe que le projet olympique coïncide avec un projet de ZAC municipale baptisée « l'Arc sportif ». Il demande notamment des inventaires faune-flore du site, une végétalisation contre le phénomène « îlot de chaleur », le respect des édifices remarquables (pesage de l'ancien hippodrome, usine des eaux) et la garantie de l'accessibilité pour les habitants pendant les épreuves.

→ **EN SEINE-ET-MARNE** enfin, pour le stade nautique de Vaires-sur-Marne, les associations souhaitent la sauvegarde d'une biodiversité maximale tant pour la faune (poissons et amphibiens) que pour la flore, avec les mesures adaptées.



FNE Ile-de-France

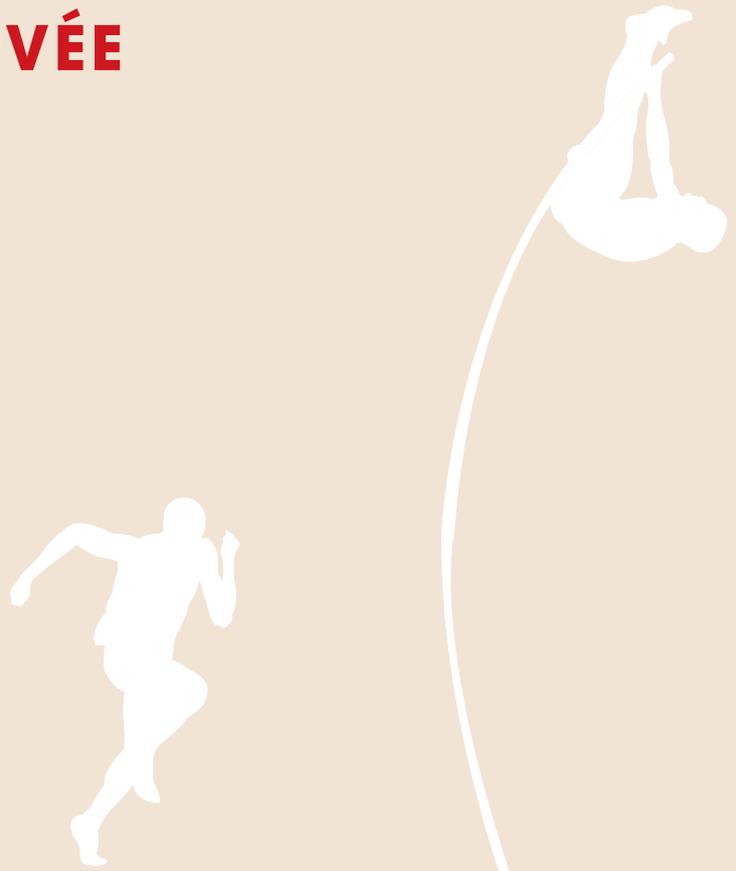
UNE POSITION RÉSERVÉE ET TEMPORAIRE

Lors de son dernier Conseil d'administration de l'année, FNE Ile-de-France a pris position sur les JO Paris 2024.

La Fédération a mis en évidence **les ambiguïtés** du projet olympique, à la fois fête du sport mais aussi de l'argent-roi, ainsi que **les inconnues**, notamment politiques, liées aux nombreuses échéances électorales en 2017 et dans les années à venir. Ont été pointées **les incertitudes** relatives au respect de l'environnement sur les sites, à l'ampleur du volet « sécurité » et aux risques de dépassement financier liés au projet JO Paris 2024.

Le conseil d'administration de FNE Ile-de-France du 15 décembre 2016 a donc émis sur la candidature de Paris et de l'Ile-de-France comme sur l'opportunité des Jeux à Paris en 2024

- **Un avis « RÉSERVÉ** assorti de conditions », générales et spécifiques, exprimées dans le mémorandum remis au GIP en décembre 2016.
- **Un avis « TEMPORAIRE** » car la fédération demande à son groupe de travail de poursuivre son enquête et, à partir de ses résultats, de proposer un nouvel avis au CA du 24 février 2017. Cet avis sera communiqué au GIP, puis au CIO et rendu public.
- **Un avis « GLISSANT** » car le dossier sera réexaminé à l'automne 2017 si Paris et l'Ile-de-France sont retenus par le CIO pour 2024.



ET APRÈS 2017 ?

Si Paris est choisi pour 2024 et si les recommandations proposées par les associations sur les sites ont bien été intégrées, FNE Ile-de-France s'engage à suivre dans la durée les chantiers locaux. **Les associations de terrain veilleront, en particulier, au respect du cahier des charges et à la remise en état rapide des sites, notamment ceux qui auraient pu subir des dommages.**

Les sujets ne manqueront pas comme, par exemple, l'application des engagements des élus sur l'amélioration de la qualité de l'air et la baignabilité de la Seine, sur la modernisation de l'offre sportive aux Franciliens et aux Parisiens.

L'héritage concret des JO se mesurera, en fin de compte, en termes d'équipements et de logements durables, et d'amélioration de l'environnement, au bénéfice des Franciliens.

Dossier réalisé par Marc AMBROISE-RENDU et Muriel MARTIN-DUPRAY



REGAL



Le Réseau pour éviter le gaspillage alimentaire

Les confitures Re-Belle, les Gueules cassées, les Gars'pilleurs, la Tente des glaneurs, Disco-soupe..., autant de noms qui ne vous disent peut-être rien et qui, pourtant, révolutionnent progressivement notre société.

Nombre de *start-up* et d'associations s'engagent dans la lutte contre le gaspillage alimentaire, mal de notre siècle. Ce sont des noms au pluriel, signifiant le caractère collectif de leur fonctionnement ; ce sont des noms drôles ou provocateurs, témoignant d'initiatives nées de citoyens (souvent jeunes) mobilisés et s'inscrivant parfois dans la désobéissance civile.

Le gaspillage alimentaire n'est pas une fatalité. Il est possible d'agir à chaque échelle : les supermarchés donnent leurs invendus aux associations caritatives, les cantines réduisent les portions, les chefs misent sur la qualité des produits, les ménages cuisinent leurs restes...

Coordonner les initiatives locales

Partant du constat d'un besoin de coordination des initiatives locales en Île-de-France, l'association Organisation Anti-Gaspi (On-AGI) se met au service de ce secteur en pleine ébullition, pour **connecter les acteurs au sein d'un Réseau pour Éviter le Gaspillage Alimentaire (REGAL)**.

Il s'agit d'une communauté de travail pour faciliter le dialogue et l'échange d'informations, faire connaître les bonnes pratiques et favoriser l'émergence de projets individuels ou communs. D'autres REGAL existent ou sont en cours de structuration en région et se retrouvent spontanément dans le réseau FNE. En Nouvelle Aquitaine, le REGAL a accompagné la création d'une conserverie solidaire Elixir, saveurs solidaires, pour donner une deuxième vie aux rebus alimentaires.

Les pouvoirs publics ont également suivi ce mouvement de société puisqu'une série de mesures a été votée à l'Assemblée nationale l'année dernière : l'interdiction de jeter des invendus et l'obligation de mettre en place des conventions entre les supermarchés et les associations pour rendre plus systématique et plus efficace le don de denrées alimentaires ; l'interdiction de javelliser les invendus ; l'intégration de l'éducation au gaspillage alimentaire dans le cursus scolaire. Loin de résoudre tout le problème du gaspillage, cette loi posera les bases d'une politique volontariste, qu'il faut poursuivre.

Elaborer un Livre blanc

C'est cette exigence que le REGAL souhaite défendre dans les prochains mois, à l'occasion des élections législatives et présidentielle. Nous élaborerons un **Livre blanc anti-gaspi**, que nous porterons auprès des candidats, mais également auprès du conseil régional et des collectivités. Les Anglais, par exemple, se sont dotés d'une agence publique efficace : WRAP, Waste and Ressources Action Programme, dont les actions ont conduit à la réduction du gaspillage alimentaire de 20% entre 2007 et aujourd'hui ! Pourquoi pas en France ?

Vous êtes une association, une entreprise, une collectivité d'Île-de-France et vous agissez contre le gaspillage alimentaire, contactez nous sans tarder ! contact@anti-gaspi.org

Mathilde THÉRY
Présidente de l'Organisation Anti-Gaspi (On-AGI),
www.organisation-antigaspi.fr



FNE ILE-DE-FRANCE VISITE LE Showroom de Dalkia

Vendredi 9 décembre 2016, FNE Ile-de-France était conviée à visiter le showroom de Dalkia, tour Europe à la Défense. Ce showroom est mitoyen au centre de pilotage de l'entreprise, le DESC (Dalkia Energy Savings Center), où planchent une vingtaine de personnes (ingénieurs, analystes et configurateurs) en vue d'optimiser la consommation énergétique des foyers franciliens. Retour sur cette matinée placée sous le signe des énergies renouvelables.

L'hôpital de Villiers-Saint-Denis, dans l'Aisne, connaît une panne énergétique la nuit du 23 au 24 décembre 1937. La Compagnie générale de chauffe signe avec l'établissement hospitalier le premier contrat garantissant la distribution énergétique. L'ancêtre de Dalkia était né. Depuis, l'entreprise a étendu son réseau à 350 réseaux de chaleur ou réseaux de froid dans toute la France. L'année 1974 correspond à la première réflexion sur l'idée de mix énergétique dans un contexte où le prix du charbon était en forte augmentation. L'année 1991 marque le moment où l'ADEME reconnaît le moteur des parcs de cogénération comme faisant partie des énergies renouvelables. Aujourd'hui, à l'ère des *big data*, les ingénieurs analystes cherchent à obtenir depuis leur bureau l'efficacité énergétique pour les clients de Dalkia.

Entrer dans le XXI^e siècle

Le XXI^e siècle chez Dalkia sera celui d'un développement de quatre énergies renouvelables :

- La biomasse grâce à la récupération du bois local que la filière du bois ne peut pas exploiter (élagage, bois résidant, etc.), sachant que le bois utilisé ne doit pas contenir de solvants (donc ne pas être traité).
- La cogénération, issue de l'énergie de récupération de la chaleur industrielle.
- Le biogaz, issu de la valorisation des déchets ménagers en décomposition.
- La géothermie, Dalkia estimant que cette énergie est particulièrement adaptée à notre région.

Réfléchir sur les installations énergétiques

Notons que toutes ces possibilités doivent s'accompagner d'une réflexion sur les implications de chaque installation énergétique. C'est ce que l'ADEME a commencé à faire dans le domaine de l'emploi, en démontrant que 1 000 tonnes de bois brûlé permettent de créer un poste de travail. FNE Ile-de-France, de son côté, a bien rappelé lors de cette rencontre les effets indésirables d'une station de broyage du bois (dont l'implantation est obligatoirement en forêt pour supprimer les coûts d'acheminement). Une station de broyage en plus d'être bruyante (85 dB) génère de la poussière : il est donc impératif que la distance légale d'implantation (300 m de toute habitation) soit systématiquement respectée. Toujours sur le bois, une partie de la ressource ligneuse n'est pas ramassée par Dalkia pour cause de non-rentabilité, mais pour le plus grand bonheur de la biodiversité !

L'avenir de Dalkia : l'économie d'énergie

La meilleure énergie est encore celle que l'on ne consomme pas pour rien. Le cœur de métier de l'entreprise est bien le pilotage énergétique, c'est-à-dire répondre à la question : quelles sont les solutions les plus adaptées et les moins énergivores ? La gestion de ses nombreuses installations ne peut pas se faire par un seul technicien sur le terrain. C'est grâce à la remontée d'informations digitalisées que Dalkia peut se féliciter d'avoir réalisé 5 % d'économies d'énergie sur l'année 2015.

En reliant les bâtiments au DESC, les informations collectées sont analysées pour faire ressortir les économies d'énergie possibles. Gagner en efficacité énergétique certes, mais FNE Ile-de-France sort un peu de son champ d'action traditionnel pour rappeler que toutes ces données ne devraient pas servir de prétexte à une autre utilisation que celle de l'analyse des dysfonctionnements et des anomalies énergétiques.

Pierre GIAMBELLUCA
FNE Ile-de-France

L'énergie, le climat et nous

Une conférence destinée à tous, ceux qui pensent ne pas pouvoir comprendre et ceux qui croient déjà savoir.

Après une rencontre avec Jean-Pierre Reinman, alias le professeur Kiddonk Sysnetoua (voir ci-contre), deux associations membres du Collectif d'associations de défense de l'environnement dans les boucles de Seine/Saint Germain en Laye (Cadeb) se sont associées pour proposer sa conférence-spectacle aux habitants du territoire,

La première a eu lieu le 8 novembre, à Houilles, avec plus d'une soixantaine de participants. La deuxième, le samedi 19 novembre, à Croissy-sur-Seine, a permis de donner à l'événement toute son ampleur. Après de courtes allocutions du vice-président de la communauté d'agglomération chargé du développement durable et du maire de la commune, la conférence, studieuse et festive, s'est déroulée devant un public fort nombreux, venu d'une vingtaine de communes. En marge de la conférence, étaient organisés des stands où l'on pouvait discuter et consulter des documents.

L'après-midi s'est poursuivi par des ateliers (énergie partagée, alimentation, habitat, économie circulaire, réduction des déchets) pour permettre aux participants d'échanger et de faire émerger des idées et des projets. Une proposition a déjà vu le jour : le lancement d'un projet citoyen de création d'énergie renouvelable locale (voir ci-contre). La soirée s'est terminée dans une ambiance festive par un buffet et un spectacle.

Notre souhait : que cet événement soit le point de départ sur notre territoire d'un élan vers une transformation de notre société dans le sens de la transition énergétique et du développement durable.

Marie-Françoise DARRAS
Vice-présidente du Cadeb

LES ASSOCIATIONS ORGANISATRICES :

Les Conférences carrillonnnes : basée à Carrières-sur-Seine, l'association vise à faire connaître et soutenir le développement de toute approche favorisant le bien-être de l'homme dans son environnement.

Forum et projets pour le développement durable : implantée à Chatou et Croissy-sur-Seine, l'association a pour objectif de sensibiliser le public au développement durable en initiant des projets citoyens et réjouissants.

PRODUIRE LOCALEMENT SON ÉNERGIE RENOUVELABLE

Le projet est porté par deux habitants du territoire, un architecte de 58 ans et un informaticien de 54 ans expert en montage de projets dans l'industrie. Ils entendent équiper de panneaux photovoltaïques des maisons individuelles et des bâtiments collectifs. Afin de susciter un engagement citoyen collectif, une société de projet ouverte à tous gèrera le projet de façon démocratique associant les particuliers et les collectifs tant publics que professionnels. Le financement sera assuré par une participation citoyenne et un emprunt cautionné par l'association Energie partagée qui validera par là même la qualité du montage financier.

Kiddonk Sysnetoua

Par ces conférences « humoristiques, scientifiques et décapantes », Jean-Pierre Reinman, jeune retraité aux allures de professeur Tournesol et aux accents coluchiens, unifie ses aspirations théâtrales, citoyennes et environnementales en créant le personnage du professeur « Kiddonk Sysnetoua ». L'ancien professeur de maths et de physique veut « *aider les gens à devenir durablement intelligents* ». Tout un programme !

Ovation du public pour le scénario Negawatt : interconnexion des sources d'énergie renouvelables (la chaîne), les économies de chauffage (les bonnets), les éoliennes (les moulins), la biomasse (les fleurs) ...



Une visite organisée par Aquibrie, association seine-et-marnaise, a permis le 21 novembre 2016 de découvrir un site industriel qui respecte l'environnement tout en étant un exemple pour les autres sucreries, le groupe Lesaffre consacrant 15 % de son chiffre d'affaires annuel à l'environnement.



LA SUCRERIE Lesaffre de Nangis

Le sucre de betterave ou saccharose est produit de manière industrielle en France depuis 1811 à la suite des travaux de Benjamin Delessert et Jean-François Queruel vigoureusement soutenus par Napoléon Ier qui souhaitait ainsi éviter les conséquences du blocus maritime anglais empêchant l'arrivée du sucre de canne des Antilles.

La production sucrière française en 2013 est de 4,6 millions de tonnes, obtenue à partir de 33,6 millions de tonnes de betteraves soit 60 à 90 tonnes par hectare. Cette production se fait principalement dans le Nord, l'Est et le Bassin parisien, le rendement est d'environ 12 tonnes de sucre à l'hectare. Plus de la moitié des sucreries ont disparu en Europe depuis une vingtaine d'années, ce qui augmente considérablement le rayon d'approvisionnement pour celles qui restent. La production de betteraves à sucre est contingentée par l'Europe depuis 1968 avec garantie de prix, le processus de libéralisation de la politique agricole commune y met fin le 1er octobre 2017. Une lutte concurrentielle va se développer ouvrant ainsi des possibilités à la filière.

LA SUCRERIE LESAFFRE

Fondée en 1873, elle appartient à la famille Lesaffre, grande famille industrielle depuis 1882. Depuis cette époque, les techniques de cultures de betteraves ainsi que celles d'extraction du saccharose ont beaucoup progressé. Les betteraves ont été améliorées par sélection génétique naturelle sans utilisation de transgénèse (OGM). Culture de la betterave et extraction du sucre ont, depuis quinze ans, progressé de 2,5 % par an. Une tonne de betteraves représente 760 kg d'eau et 140 kg de sucre ainsi que 50 kg de pulpe en matière sèche, 50 kg de mélasse.

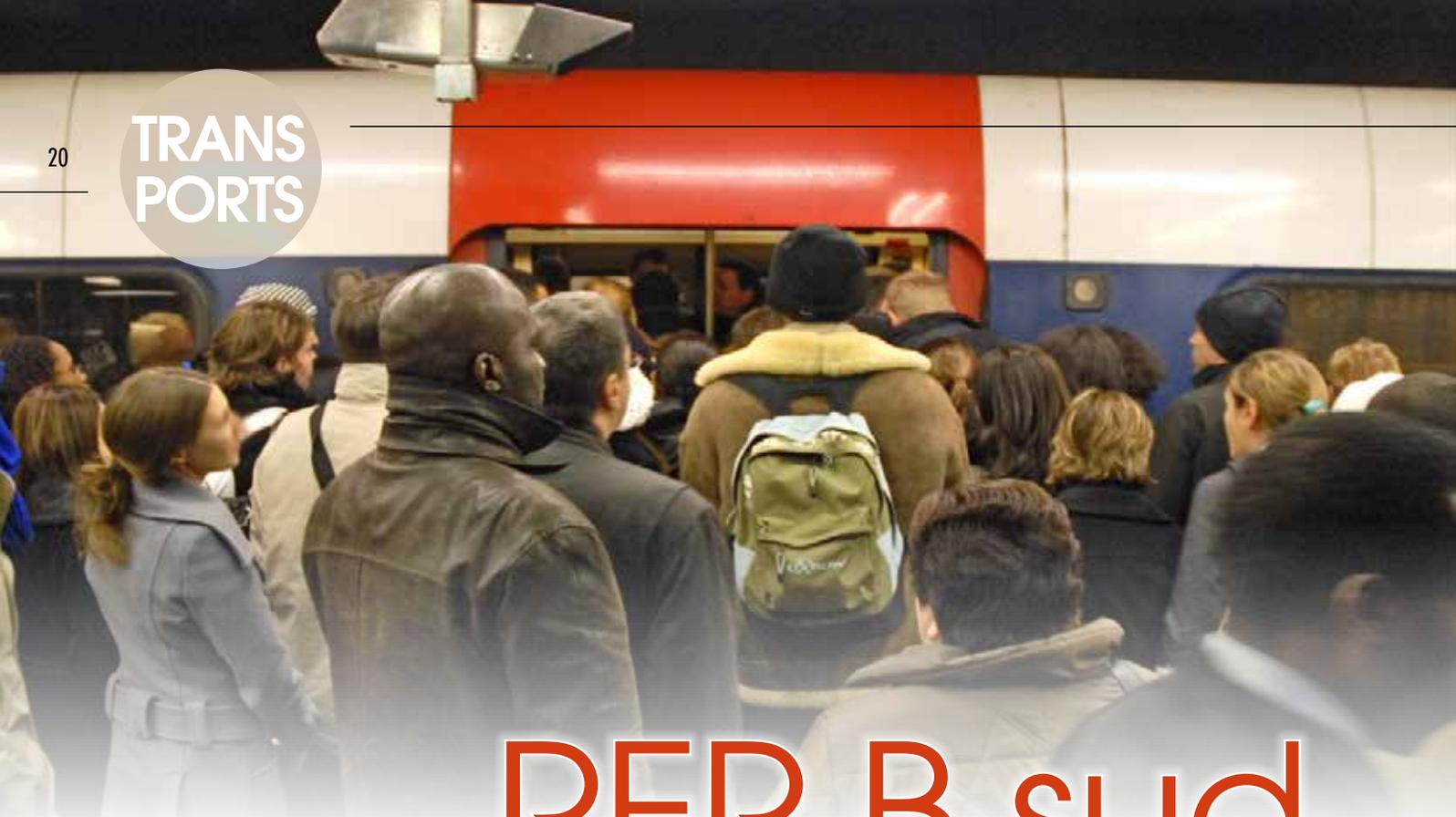
La sucrerie reçoit la production betteravière de 330 agriculteurs seine-et-marnais qui ont des surfaces dédiées à cette culture de 5 à 180 ha. Environ 600 000 tonnes sont traitées annuellement en 80 jours d'activités 24 heures sur 24, produisant 90 000 tonnes de saccharose de haute qualité. Son originalité réside dans la mise en œuvre d'une technologie douce sans utilisation de produits chimiques autres que la pierre à chaux (CaO), calcaire naturel provenant de carrière, pour précipiter les composés organiques et les minéraux. Cette technologie, qui ne lèse pas les membranes cellulaires des betteraves, utilise des extractions à l'eau chaude (70 °C) à contre-courant permettant d'obtenir un saccharose après cristallisation de très haute pureté chimique.

DE LA BETTERAVE AU SUCRE

Ce sucre n'est pas distribué dans le commerce des particuliers, mais il est utilisé totalement dans l'industrie agroalimentaire située principalement dans le couloir rhodanien (boisson 40 %, biscuiterie-chocolaterie 40 %, laiterie 15 %, condiments-préparations de fruits... 5 %).

UN EXEMPLE SUR LE PLAN ENVIRONNEMENTAL

Les processus de production ont été constamment améliorés pour réduire à la fois les coûts et les rejets environnementaux, mais aussi pour accroître la qualité des produits finis. Les agriculteurs partenaires bénéficient des conseils d'un service agronomique intégré à l'usine.



LES USAGERS DU RER B sud tirent la sonnette d'alarme !

Le RER B Sud servira de dorsale au Grand Paris Express et ne peut attendre davantage sa modernisation. Il doit être traité en priorité et doit être pensé en termes de « déplacements humains », de « services à la personne ».

La ligne B du RER est l'un des éléments structurants essentiels de l'Île-de-France pour les liaisons Nord-Sud. Au Sud, elle est l'héritière de la ligne de Sceaux qui, électrifiée en 1937, a permis une urbanisation nouvelle jusque dans la vallée de Chevreuse. Avec plus de 900 000 voyageurs par jour, le RER B est la deuxième ligne la plus fréquentée d'Île-de-France après le RER A. Raccordée à la banlieue Nord et à l'aéroport Roissy CDG en 1987 par le tunnel entre Châtelet-les-Halles et Gare du Nord, elle a vu son trafic croître de façon continue : plus de 60 % entre 1987 et 2010, soit plus de 2,5 % par an jusqu'à ce jour. Faute d'investissements significatifs durant cette période, la situation est devenue très critique pour tous les usagers.

Les conditions de transport sont de plus en plus dégradées : pas une journée sans perturbations (ralentissements inexplicables, incidents techniques : colis suspects, malaises/accidents voyageurs, suppressions/changements de mission...), trains bondés, temps de trajet allongés, manque d'informations en temps réel. La voiture est redevenue, pour certains et malgré les embouteillages, une alternative beaucoup plus fiable !

Une ligne sous pression

Dans les prochaines années, cette situation ne pourra que s'aggraver si rien n'est fait.

Plusieurs projets d'envergure ont été lancés dans le cadre du Grand Paris, **sans étudier l'impact sur la ligne B :**

→ la ligne 15 du Grand Paris Express, Pont de Sèvres – Noisy-Champs, avec une correspondance à Arcueil-Cachan où les travaux ont déjà commencé (mise en œuvre en 2022). Le trafic prévu est élevé ;

→ le tram T10 Antony- Clamart avec correspondance à la gare La Croix de Berny ;

→ le tram-train T12 Versailles - Massy - Évry à Massy ;

→ la gare TGV de Massy qui va voir son trafic augmenter dès 2017 avec la mise en service de nouvelles liaisons à grande vitesse vers l'Ouest, et le Sud-Ouest ;

→ et enfin la ligne 18 du Grand Paris Express (Orly-Massy-Saclay puis Versailles dans un second temps) qui impliquera des correspondances pour gagner le centre de Paris ou l'Aéroport de Roissy-CDG.

Certes, ce nouveau maillage permettra d'améliorer l'offre de transport par de nouvelles liaisons inter banlieues, pour **autant que le réseau existant puisse absorber les nouveaux déplacements !**

Voyageurs en danger

Quant à l'affluence croissante sur le tronçon Orsay/Paris, plusieurs projets vont en être le facteur aggravant.

En premier, la zone d'activité de Massy située à proximité de la gare RER, (un des plus gros chantiers de BTP d'Europe) entraîne déjà un accroissement significatif du flux de voyageurs en gare de Massy-Palaiseau, au point de contraindre la plupart des usagers montant à cette gare de rester debout jusqu'à leur destination.

Le deuxième est celui déjà bien avancé de l'aménagement du plateau de Saclay avec la création du pôle scientifique « Paris Saclay » réunissant, sur un campus urbain de 2 millions de m², des établissements d'enseignement supérieur, laboratoires de recherche, logements, commerces et services divers.

Enfin, il est aussi possible que, dans le cadre des candidatures de la France pour les Jeux olympiques en 2024 et l'Exposition universelle en 2025, le sud de Paris, et plus particulièrement le plateau de Saclay, reçoivent de nouveaux équipements impliquant l'afflux de millions de visiteurs.

Il n'est donc pas exagéré de dire que l'on va friser la thrombose, et qu'en cas de conditions difficiles (perturbations importantes, période de canicule), la sécurité des voyageurs ne sera plus assurée.

Après un premier programme de modernisation du RER B qui n'a que faiblement amélioré sa régularité sans apporter des capacités de transport supplémentaires, il est urgent que les pouvoirs publics de la Région et de l'État prennent conscience de la nécessité absolue d'une deuxième vague d'investissements importants pour l'infrastructure et le matériel roulant du RER B (nouvelles rames à plus grande capacité d'accueil en places assises, conduite assistée et supervision automatique du trafic), afin de permettre aux usagers de voyager dans des conditions normales de confort, en toute sécurité, et de continuer à bénéficier d'une liaison semi-express entre la grande banlieue sud et Paris.

Priorité au site de Massy

Le Comité des usagers du RER B en vallée de Chevreuse (COURB), basé sur la branche sud, déplore que pour éviter de « gêner » les travaux du Grand Paris sur le site de Massy, le choix est fait d'un projet d'extension de la gare terminus de Saint-Rémy-lès-Chevreuse, pour la transformer, sans réel motif économique ni proposition alternative (cf. avis de l'Autorité environnementale du 21 décembre 2016), en véritable annexe de stockage du site de Massy.

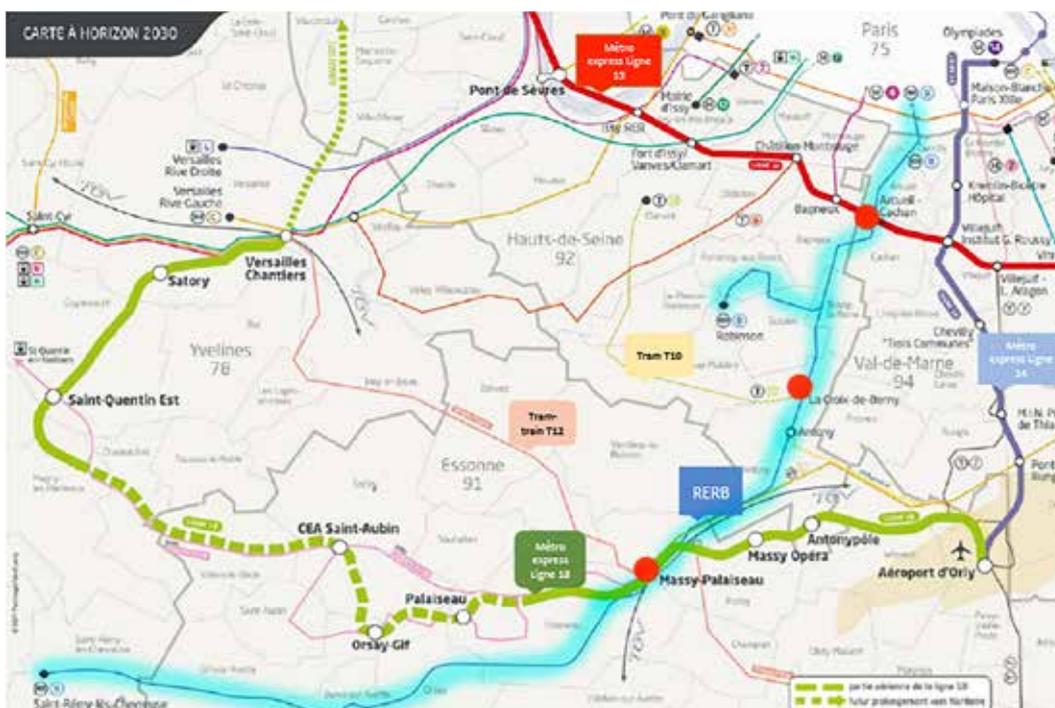
Rappelons que cette gare est située en site inscrit du Parc naturel régional de la Haute vallée de Chevreuse, à proximité d'habitations, de monuments historiques et de zones naturelles humides !

Le « Collectif Pôle Gare Saint-Rémy » et la Municipalité se battent pour un projet intégré limité au strict nécessaire.

Il insiste surtout sur l'urgence à mener une étude de réaménagement du site de Massy pour le repenser dans sa globalité et assurer, à l'aide de la réserve foncière initialement prévues pour le RER B :

- ➔ Des voies de garage et de réserves supplémentaires avec une circulation facilitée vers le sud comme vers le nord,
- ➔ Des correspondances optimisées entre toutes les lignes desservies (ferrées et routières),
- ➔ Un accès facilité pour les secours,
- ➔ Des parkings auto/vélo,
- ➔ Des infrastructures adaptées (quai, escalateurs...),
- ➔ Un comptoir d'information et des espaces d'attente confortables pour les voyageurs, etc.

Comme le concluait le rapport parlementaire de 2012 sur les RER, il convient de replacer l'usager au cœur du dispositif de décisions !



Marie-Hélène WITTERSHEIM
Présidente du COURB
www.courb.info

LES ACTIVITÉS AUTOUR DE

L'Air en bulles



UN PARCOURS PÉDAGOGIQUE SUR LA QUALITÉ DE L'AIR

Les mercredis 2 novembre et 7 décembre 2016, FNE Ile-de-France a assisté aux premiers tests du parcours pédagogique sur la pollution de l'air organisé par le nouveau Service Parisien de Santé Environnementale (SPSE) de la Ville de Paris.

Au cours de cette expérience, les petits Parisiens du centre de loisirs de l'école élémentaire du 173 rue du Château des Rentiers, Paris 13^e, ont pu comprendre quels étaient les polluants auxquels nous sommes exposés tous les jours, d'où ils proviennent et comment les éviter.

Ils ont notamment observé les acariens au microscope, mesuré les émissions des composés organiques volatils des feutres dans leur trousse de fournitures scolaires ; ils ont compris les usages et les dangers des bactéries, par exemple en observant la formation de colonies de bactéries sur des boîtes de Pétri sur lesquels ils avaient apposé leur main au préalable.

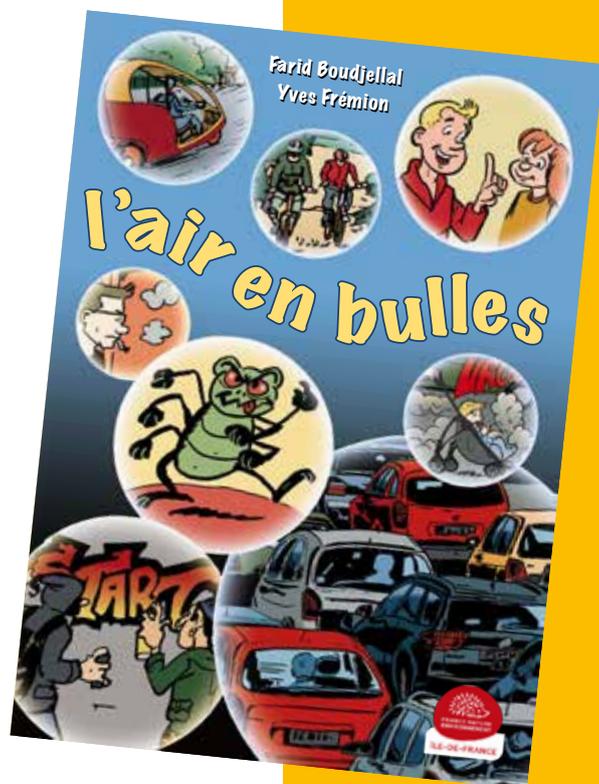
De nombreuses activités ludiques ont été proposées et les enfants ravis sont repartis avec un certificat, une peluche de bactéries et notre BD *L'Air en bulles* !

LA JOURNÉE PORTES OUVERTES À LA MAISON DU POUMON ET LES RESPIRATIONS

A l'occasion de la Journée portes ouvertes de la maison du Poumon, le 21 septembre 2016, la Fondation du Souffle a proposé un stand à FNE Ile-de-France pour présenter sa BD sur la qualité de l'air : *L'Air en bulles*.

Puis le 15 novembre 2016, lors de l'événement Les Respirations à la Cité de la mode et du design, FNE Ile-de-France a tenu un stand de présentation de sa BD.

Le forum Les Respirations est la première initiative d'envergure qui rassemble chaque année toutes les parties prenantes autour de la qualité de l'air : hommes politiques, chefs d'entreprises, étudiants, universitaires, écrivains, médecins, juristes, ONG, scientifiques. Des tables rondes abordent le thème de la qualité de l'air sous tous les angles : transports, environnement, ville durable, énergie, bâtiment, climat.



UNE Boîte à outils

POUR UTILISER LA BD EN CLASSE



ACARIENS À BATTRE



UNE BD SUR LA QUALITÉ DE L'AIR POUR LES JEUNES FRANCILIENS

FNE Ile-de-France a créé *L'Air en bulles*, une BD de sensibilisation des jeunes Franciliens à la pollution de l'air pour répondre aux questions suivantes : comment repérer les sources de pollution ? Comment identifier leur impact sur la santé ? Comment connaître les bons gestes ?

Une série de planches illustre avec humour les différentes situations de la vie de tous les jours où la pollution de l'air est omniprésente. En ville, quand la voiture est privilégiée par rapport aux transports en commun, à l'intérieur de la maison, mais aussi à la campagne.

Pour faciliter l'appropriation de cet outil par le corps enseignant, un exemplaire gratuit a été envoyé en septembre 2016 à tous les maires et à tous les chefs d'établissements scolaires d'Ile-de-France (écoles primaires et collèges).

Pour plus d'infos sur la BD : www.fne-idf.fr/bd

DES EXPÉRIENCES POUR COMPRENDRE LA QUALITÉ DE L'AIR

Cette Boîte à outils, téléchargeable sur notre site Internet, présente des activités pour que les enfants parviennent à visualiser la pollution de l'air et des expériences simples à faire en classe ou en temps périscolaire pour aborder le thème de la pollution de l'air de manière ludique, comme celle présentée ci-contre.

Elodie GUÉGUEN-TEIL

Chargée de la communication sur la BD *L'Air en bulles*



LA POLLUTION PAR LA COMBUSTION

Cette activité permet de comprendre **les effets de la combustion sur la qualité de l'air**. Elle peut être introduite par la planche de la page 25 de la BD « N'encensons pas l'encens » ou bien par les planches qui parlent des transports, après avoir expliqué le fonctionnement des moteurs à combustion.

Matériel nécessaire : une bougie, une assiette blanche, une allumette.

Mise en Place : demander aux enfants de maintenir l'assiette au-dessus de la flamme de la bougie. Au bout d'un moment, observer le dépôt de carbone suie qui se fait sur l'assiette.

Conclusion : la combustion produit des gaz qui peuvent être dangereux mais également des particules invisibles à l'œil nu que l'on peut voir grâce à cette expérience.

La boîte à outils est téléchargeable sur notre site internet : www.fne-idf.fr/bd/boite-a-outils

LE RETOUR DE LA BICYCLETTE



UNE HISTOIRE DES DÉPLACEMENTS URBAINS EN EUROPE DE 1817 À 2050

La présence de cyclistes en ville témoigne de changements de comportement des acteurs des déplacements. Changements généralement suscités ou pour le moins accompagnés par les politiques locales de déplacement. Le livre de Frédéric Héran, *Le Retour de la bicyclette*, nous donne accès à des arguments objectifs en retraçant une histoire des déplacements urbains en Europe de 1817 à 2050. Pragmatique, scientifique quand c'est possible, et très documenté, ce livre résulte d'un engagement de longue date de son auteur, toujours au front sur ces questions. Particulièrement utile pour ceux qui contribuent aux plans de déplacements urbains ou aux plans locaux de déplacements, il permet de dépasser les lieux communs bien souvent erronés. Il présente les retours d'expérience des différents pays d'Europe.

Chassé des villes européennes dans les années de croissance d'après-guerre, le vélo a réussi à revenir en Europe du Nord et dans certaines villes d'Italie dès les années 1970. La France n'a amorcé ce retour que depuis une quinzaine d'années. La revalorisation de l'image du vélo, l'argument économique pour les usagers comme pour la puissance publique avec la crise économique et l'épuisement des ressources naturelles, l'émergence des problématiques sanitaires et environnementales, permettent d'envisager une augmentation de la part modale du vélo en France.



UN CHOIX DE SOCIÉTÉ

Resituant la place de la bicyclette en ville dans des temps longs, ce livre nous permet d'envisager l'évolution de nos villes au XXI^e siècle. Le vélo jouant « un rôle charnière en augmentant l'efficacité de la marche tout en limitant les coûteux investissements en transports publics ». Il est un élément central du système de transport écologique des villes. Le vélo ne serait plus « un simple choix modal, mais le choix d'une politique de déplacement plus équilibrée, de finances publiques mieux maîtrisées, d'un mode de vie plus équitable, d'un art de vivre plus convivial, en somme d'un choix de société ».

Christian COLLIN
FNE Ile-de-France

Le retour de la bicyclette - Frédéric Héran - Editions 256 pages- 17,90 €



LiAison

Édité par FNE Ile-de-France Association régionale agréée à l'environnement
Publié avec le concours du Conseil régional d'Ile-de-France

Directrice de publication : D. Duval - **Comité de rédaction :** B. Chartrain, P. Giambelluca, C. Gilloire, C. Giobellina, V. Ilié, P. Latka, M. Martin-Dupray, J-C. Parisot, M. Riottot, D. Védy, C. Weiss. **Réalisation graphique :** Yak 11
Siège social : 2, rue du Dessous des Berges 75013 PARIS 01 45 82 42 34

ISSN 0994-690 x

Dépôt légal : Février 2017

Imprimé par Imprimerie Chevillon

26 Bd Kennedy, BP 136- 89101 SENS

Imprimé sur papier PEFC

liaison@fne-idf.fr www.fne-idf.fr



@FneIDF



www.facebook.com/FNE_ile-de-france



Prix de vente du numéro : 5 euros